



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 19 décembre 2017 à 19 h, sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Mme Gabrielle Landry, directrice générale adjointe  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque soixante-quinze personnes assistent également à la séance.

**CM1712-993**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 18 h 55.

**CM1712-994**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présente séance extraordinaire a fait l'objet d'une convocation signifiée par le greffier et transmise à chacun des membres du conseil en date du 18 décembre 2017.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
  - 3.1. Administration
    - 3.1.1. Approbation du règlement d'emprunt numéro 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine modifiant le règlement numéro 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de cinq ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2017

No. de résolution  
ou annotation

4. Période de questions
5. Clôture de la séance

### ADMINISTRATION

CM1712-995

**Approbation du règlement d'emprunt numéro 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine modifiant le règlement numéro 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de cinq ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2017, après avis de motion dûment donné le 10 août 2017, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a adopté, par résolution de son conseil, un règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de cinq ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont reçu copie de ce règlement portant le numéro 2017-03;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine doit approuver le règlement numéro 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve le règlement numéro 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

que copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

*19 décembre 2017*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**CM1712-996**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 5.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier